



35 impasse du Luthier  
ZI du Pâtis 1 - BP20  
85440 TALMONT ST HILAIRE

## DECISION DU PRESIDENT

Prise en vertu de la délibération  
n° 2022\_01\_D01 du Conseil Communautaire  
du 26.01.2022

DEC-2022-166-PR

**OBJET : Nomination des délégués à l'Association des Ports de Plaisance de l'Atlantique**

*Le Président de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;*

*Considérant la délibération 2020-07-D09 du 22 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président modifiée le 07 avril 2021 ;*

*Considérant l'adhésion des ports de plaisance de Vendée Grand Littoral à l'Association des Ports de Plaisance de l'Atlantique ;*

*Considérant que les statuts de cette association prévoient, à l'article 9, que « Les Adhérents de l'Association devront communiquer les noms des deux délégués, l'un titulaire et l'autre suppléant »*

### DECIDE

**Article 1er :** de désigner en tant que délégués des ports de plaisance de Vendée Grand Littoral, à l'Association des Ports de Plaisance de l'Atlantique, Mr Fabrice Guyon, Directeur des Ports, titulaire, et Mme Amélie Elineau, Responsable Administrative et Finances, Suppléante.

**Article 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Communauté de Communes.

Ampliation en sera adressée au représentant de l'Etat.

Fait à TALMONT SAINT HILAIRE, le 19 décembre 2022

**Le Président**  
**Maxence DE RUGY**

